

## Déclaration Liminaire

Déclaration liminaire de la FNME CGT lors du CSE du 16 juin 2026.

**Monsieur le Président,**

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, la CGT souhaite revenir sur plusieurs sujets d'actualité importants.

Tout d'abord, il y a deux semaines s'est tenu le 54<sup>e</sup> congrès de la Confédération générale du travail. Nous tenons à féliciter Sophie Binet pour sa réélection à la tête de notre organisation. Ce congrès a rappelé l'attachement de la CGT à la démocratie, à la justice sociale et à la défense des intérêts des salariés. Une avancée majeure lors de ce congrès est l'entrée dans les statuts de la CGT de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La CGT ne se trompe pas d'ennemi, c'est bien le capitalisme, comme l'a exprimée Sophie Binet : « Nous passons du capitalisme néo-libéral au capitalisme libertarien dont l'objectif clair est de remplacer le droit par la loi du plus fort... ou plutôt, du plus riche ».

Pour exemple, on peut noter la mise en examen de notre camarade Sophie Binet suite à une plainte de Téfal qui non content d'utiliser des PFAS antiadhésifs dans ses poêles, utilise des DRH antisyndical pour son monologue social. Le syndicat CGT Energie Formation apporte son soutien plein et entier à Sophie Binet dans cette procédure bâillon d'un autre siècle, à l'image de la précédente procédure, celle dites des « rats qui quittent le navire »...

Cette démocratie syndicale, nous la faisons vivre au quotidien. Concernant le projet d'accord relatif à la nouvelle grille salariale, le syndicat CGT Energie Formation a consulté ses adhérentes et adhérents. Le résultat est sans appel : **95 % se sont prononcés contre la signature cet accord**. Ce rejet massif traduit les inquiétudes des salariés quant à la reconnaissance de leurs compétences, de leur parcours professionnel et de leur pouvoir d'achat. Fidèles à notre fonctionnement démocratique, nous porterons cette expression collective dans les échanges à venir.



Nous souhaitons également évoquer la lettre ouverte adressée au Président-Directeur Général d'EDF par la FNME-CGT. Dans un contexte marqué par la flambée des prix des carburants et une inflation qui continue de peser lourdement sur les budgets des salariés, la CGT a demandé à la Direction de prendre ses responsabilités.

Alors que les agents sont pleinement mobilisés pour répondre aux défis industriels du Groupe, qu'il s'agisse du nouveau nucléaire, de l'électrification des usages ou du renforcement des réseaux, il n'est pas acceptable que les conséquences de cette situation économique reposent uniquement sur les salariés. La FNME-CGT demande la mise en place de mesures concrètes pour préserver le pouvoir d'achat des agents, notamment par l'attribution d'une indemnité exceptionnelle et l'ouverture de discussions salariales prenant pleinement en compte l'inflation.

Pour la CGT, la reconnaissance de l'engagement des salariés ne peut pas se limiter aux discours. Elle doit se traduire par des actes concrets et des mesures à la hauteur des enjeux auxquels ils font face au quotidien.

Pour terminer sur notre chère unité et en parlant d'engagement des agents, nous avons besoin d'éclaircissements concernant l'organisation des journées de la science en septembre prochain. Ces dernières incluent, notamment des visites de simulateurs le week-end.

La participation attendue des agents est présentée par le management comme du BENEVOLAT.

Monsieur le président pouvez-vous clarifier ici en séance la terminologie bénévolat ?

Est-ce une participation libre et non faussée de l'agent de cet événement, s'il est disponible le week-end en question et s'il le veut bien ?

En cas de participation d'un agent quelles sont les modalités de rémunérations et ou de récupération du temps qui seront proposée en fonction de son statut d'agent de maîtrise, cadre dans l'accord de 99 ou cadre au Forfait jour ? ou bien est-ce du bénévolat non rémunéré ?

Enfin, la participation ou la non-participation à ce type d'événement a-t-elle des conséquences sur la rémunération variable des agents. Si oui, dans quelle proportion ?

Fin de déclaration.

